

Gestion des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées : maîtrise des régimes et bonnes pratiques

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Dans la commande publique, l'attribution des contrats repose sur le jugement des offres pour identifier l'offre économiquement la plus avantageuse.

Avant cette analyse des mérites, une étape cruciale doit être parfaitement maîtrisée : vérifier que les offres sont régulières, acceptables et appropriées. Une erreur à ce stade peut compromettre la procédure et ouvrir la voie à des contentieux.

"Comment identifier correctement une offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée ?"

"Quelles règles et jurisprudences encadrent leur traitement ?"

"Quelles bonnes pratiques adopter pour sécuriser chaque procédure, depuis le lancement de la consultation jusqu'à l'examen des offres ?"

Cette formation vous apportera les clés pour qualifier et gérer efficacement les offres problématiques, sécuriser vos procédures de passation et appliquer des bonnes pratiques éprouvées pour éviter les risques juridiques.

Profils des apprenants

- Agents de toutes collectivités locales ou centrales en charge de l'examen des offres pour l'attribution des contrats de la commande publique.

Prérequis

- Les apprenants devront posséder des notions de droit public général et des contrats de la commande publique.
- Les apprenants devront également avoir déjà participé à une procédure de passation d'un contrat de la commande publique.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la qualification et le régime des offres irrégulières, inappropriées et inacceptables
- Connaître les bonnes pratiques pour chaque procédure de passation

Contenu de la formation

- I. Offres irrégulières
 - A. Qualification
 - B. Régime
 - C. Focus sur les offres anormalement basses
 - D. Conseils pratiques
- II. Offres inacceptables
 - A. Qualification
 - B. Régime
 - C. Conseils pratiques
- III. Offres inappropriées
 - A. Qualification
 - B. Régime
 - C. Conseils pratiques
- IV. Conséquences d'une telle qualification
 - A. Les risques à retenir une offre irrecevable
 - B. Un éventail de possibilités à la disposition des acheteurs : écarter les offres ; les régulariser ; procédure de négociation et déclaration sans suite

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenante : Marion TERRAUX, Avocate associée – mtterraux@seban-avocat.fr ; Julie Oger, Avocate à la Cour – jojer@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

Qualité et indicateurs de résultats



Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 18 décembre 2025 - Version 5